

**Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté
française du 19 juillet 2017 portant nomination de
membres de la Commission des experts**

A.Gt 15-05-2019

M.B. 09-08-2019

Le Gouvernement de la Communauté française,

Vu le décret de la Communauté française du 5 février 1990 relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la Communauté française, l'article 10 modifié le 17 décembre 2014 et 14 décembre 2016;

Vu l'arrêté du 19 juillet 2017 portant nomination des membres de la Commission des Experts;

Vu la demande du Ségec, d'une part, et du CECP, d'autre part, de remplacer certains de leurs membres;

Sur proposition de la Ministre de l'Education ayant les bâtiments scolaires dans ses attributions;

Après délibération,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2017 portant nomination de membres de la Commission des experts sont apportées les modifications suivantes :

1° dans le b) 2° membres suppléants, les mots « Mme Véronique PETIT-LAMBIN » sont remplacés par les mots « Mme Isabelle ROUSSEY » ;

2° dans le b) 3° membres suppléants, les mots « Mme Isabelle DEMUYSER » sont remplacés par les mots « M. Jérôme LEBON ».

Article 2. - La Ministre ayant les bâtiments scolaires dans ses attributions est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bruxelles, le 15 mai 2019.

Pour le Gouvernement :

Le Ministre-Président, en charge de l'Egalité des Chances et des Droits des Femmes,

R. DEMOTTE

La Ministre de l'Education,

M.-M. SCHYNS